

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-huit juin à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 20/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

OBJET : SIEGE - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire expose que le Chambre Régionale des Comptes (CRC) Normandie a procédé à l'examen de la gestion du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) pour les exercices 2018 à 2022.

Lors de sa séance du 18 octobre 2023, la CRC Normandie a arrêté son rapport d'observations définitives, reçu le 23 décembre 2023 par le SIEGE dont son Président l'a complété de ses dernières remarques.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2024 ci-après annexée, le Comité Syndical du SIEGE a pris acte de la présentation desdits rapport et dernières remarques. Par suite et conformément à l'Article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, la CRC Normandie les a adressés aux communes membres du SIEGE pour présentation à leur Conseil Municipal respectif afin qu'il donne lieu à débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CRC Normandie sur la gestion du SIEGE pour la période 2018-2022 et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

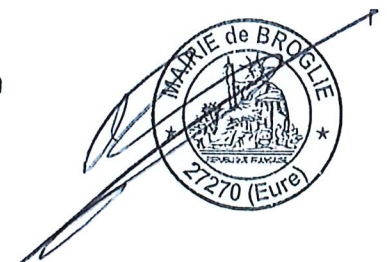
Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Rendu Exécutoire après Dépôt

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

en Préfecture
le 01 JUIL. 2024
et Publication ou Notification
du

le Maire



Accusé de réception en préfecture
027-252701974-20240601-2024-C-02-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

2024-C-02

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE	
Séance du 1^{er} Juin 2024 Convocation : 17 Mai 2024 Nombre de membres : - en exercice 585 - présents 340 Délibération n° : 2024-C-02 Objet : Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes – Examen de gestion du SIEGE 27 sur la période 2018/2022	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1^{ER} Juin à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), légalement convoqué, s'est réuni au Cadran à Evreux sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT. Etalent présents 340 membres formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer. Monsieur Roger WALLART, Délégué de Tournedos Bois Hubert, a été désigné secrétaire de séance.
POUVOIRS M. DESHAYES Edmond, délégué de la commune de BOISNEY, a donné pouvoir à Mme FREBERT Martine, déléguée de la commune de VALAILLES, pour le représenter lors des délibérations. Mme PRESLES Gwendoline, déléguée de la commune de BOURNEVILLE STE CROIX, a donné pouvoir à M. CAUCHE Pascal, délégué de la commune de CORMEILLES, pour la représenter lors des délibérations. M. CITHER Michel, délégué de la commune de BUEIL, a donné pouvoir à Mme LEMONNE Christine, déléguée de la commune de BRETAGNOLLES, pour le représenter lors des délibérations. M. CAILLET Frédéric, délégué de la commune d'ETREPAGNY, a donné pouvoir à M. MOGLIA Jean Marc, délégué de la commune d'ANDE, pour le représenter lors des délibérations. M. RIHAL Benoît, délégué de la commune de FARCEAUX, a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier, délégué de la commune des BAUX STE CROIX, pour le représenter lors des délibérations. Mme PIEDNOEL Frédérique, déléguée de la commune d'HEUDEBOUVILLE, a donné pouvoir à M. JAMMET Eric, délégué de la commune de ST ETIENNE DU VAUVRAY, pour la représenter lors des délibérations. M. LE DENMAT Christian, délégué de la commune de PACY SUR EURE, a donné pouvoir à M. GARREAU Cyril, délégué de la commune de CROISY SUR EURE, pour le représenter lors des délibérations. M. HUTIN Alain, délégué de la commune de ST AGNAN DE CERNIERES a donné pouvoir à M. ROULOIS Jean Louis, délégué de la commune de VERNEUSSES, pour le représenter lors des délibérations. M. LECOEUR Philippe, délégué de la commune de ST VICTOR DE CHRETIENVILLE a donné pouvoir à M. COINDARD Robert, délégué de la commune de PLAINVILLE, pour le représenter lors des délibérations. M. BEAURAIN Eric, délégué de la commune de LA TRINITE DE REVILLE, a donné pouvoir à M. SPOHR Claude, délégué de la commune de ST PIERRE DE CERNIERES, pour le représenter lors des délibérations. Mme DENIZE Florence, déléguée de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN, a donné pouvoir à M. BEAUCHE Jean Charles, délégué de la commune de ST ETIENNE L'ALLIER, pour la représenter lors des délibérations.	

Exposé des motifs

Le 14 Février 2023, la C.R.C. annonçait son Intention d'examiner la gestion du SIEGE 27 pour la période 2018-2022.

Après 3 mois d'examen et un entretien de fin de contrôle Jugé constructif, le rapport provisoire a été transmis le 09 Août 2023 sur lequel le SIEGE 27 a eu un mois pour y apporter ses réponses.

Le 23 décembre 2023, l'établissement a reçu le rapport définitif et l'a complété de ses dernières observations.

Conformément aux dispositions du code des Juridictions financières, les délégués ont accès par voie dématérialisée audit rapport complété des remarques du SIEGE 27 dans 92 encadrés afin d'en débattre au Comité Syndical du 1^{er} Juin 2024.

Structuré en 5 chapitres et 45 pages, le rapport couvre les champs de la gouvernance, de la stratégie d'investissement, des finances, de la commande publique, des concessions et des travaux, traduits dans les tableaux suivants.



Accusé de réception en préfecture
027-252701974-20240601-2024-C-02-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

2024-C-02

Constat	Sensibilité	Commentaires	Action corrective proposée
Gouvernance			
Le SIEGE est un SIVOIA et doit se réunir 4 fois/an	Obligation de faire	La tolérance visée aux précédents contrôles devient une obligation via une modification statutaire.	La modification du rythme des réunions du Comité fixée au règlement intérieur est prévue à l'ODJ.
La mise en œuvre de collèges électoraux améliorerait la gouvernance de l'établissement.	Opportunité	La représentation censitaire est inadaptée au fonctionnement du SIEGE.	La réflexion, s'il elle doit être menée, sera portée par la prochaine mandature.
Adapter les statuts pour permettre l'adhésion du SIEGE à la SEIA TEE.	Remarque mineure	Une interprétation de la Chambre infirmée par la CAA de Nantes.	Sans objet
Mettre en conformité la tenue des réunions du DOB avec les dispositions du CGCT.	Obligation de faire	La réflexion de la Chambre porte exclusivement sur le compta des élus.	Voir la modification du règlement intérieur
Préciser le régime des délégations du président.	Remarque mineure		Voir la modification du règlement intérieur
Améliorer l'information du Comité sur les investissements consentis.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui du BP et discutées semblent insuffisantes.	Voir la modification du règlement intérieur
Renforcer l'information du Comité sur l'ensemble des achats réalisés par l'établissement.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui de chaque Comité sont jugées insuffisantes.	Tableau de synthèse de tous les achats présentés à chaque session du comité.
Stratégie			
Adopter un schéma directeur des investissements, et organiser les investissements en AP-CP.	Remarque majeure	La Chambre milite pour un schéma directeur adapté aux ressources.	Voir la modification du règlement intérieur
Améliorer le pilotage des investissements, en élargissant le champ de la planification.	Recommandation	Adopter la planification biennale ou triennale à un pas de temps plus long.	Recommandation à traiter en liaison avec le schéma directeur précité.
Finances			
Faciliter la tenue des comptes, notamment en matière de comptabilité des engagements et des valeurs inactives.	Obligation de faire	La pratique tient compte d'un forte inflation des engagements à effectif constant du service concerné depuis 2001.	Un renforcement du service est à prévoir pour tenir compte de l'obligation demandée.
Régulariser les modalités de versement des subventions par le SIEGE et les conditions de transparence afférentes.	Obligation de faire	Les "subventions" visées sont limitées à 4 objets dont une correspond à une avance remboursable. Elles ont toutes fait l'objet d'une inscription budgétaire.	- Elaboration de convention en cas de dépassement du plafond légal. - Récapitulatif des subventions versées au CA. - Informations diffusées sur le site internet du SIEGE.
Mettre en adéquation le plan de comptes avec la nature de l'établissement.	Remarque majeure	La présentation fonctionnelle du plan de compte est limitée à un numéro unique.	- Plan de compte développé opérationnel en 2024. - Présentation fonctionnelle soumise à développement à titre onéreux du logiciel comptable.
Revoir la pratique d'emprunt d'équilibre par une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.	Opportunité	Volé en novembre N-1, le budget N est préparé à partir de septembre, date à laquelle les résultats de l'exercice en cours ne peuvent être évalués.	Il n'est pas prévu de modifier le rythme des sessions budgétaires de l'établissement.
Créer une règle d'avances et de recettes pour la gestion de ces titres-restaurants.	Remarque mineure	La formule impérative ne trouve pas d'illustrations dans la plupart des collectivités.	Si cette remarque devait être mise œuvre, elle alourdirait encore les missions du service des finances.
Commande publique			
Appliquer rigoureusement les procédures de la commande publique.	Obligation de faire	La remarque est limitée aux marchés DFEP et DPEX et son effet sur la performance des achats réalisés n'est pas démontrée.	Le formalisme de l'entité adjudicatrice (vs Pouvoir adjudicateur) sera dorénavant respecté.
Sécuriser l'utilisation de la notion d'offres "inacceptables" dans les procédures menées.	Remarque majeure	La remarque est limitée à un seul marché 2018.	La qualification d'entité adjudicatrice devrait permettre de répondre à cette.
Formaliser des objectifs de performance en matière d'achat et améliorer la formation des agents à la sécurisation des procédures.	Remarque mineure	Le tableau de bord trimestriel n'a pas été exploité par la Chambre.	Limitée à 1 agent EIP, la cellule "Marchés" devra être renforcée.
Concessions			
Renforcer le contrôle sur le concessionnaire (qualité du contenu des CRAC).	Recommandation	Recommandation non comprise; le CRAC est normé et le contrôle est réalisé dans des formes similaires au TEN.	Coordination TEN / Enedis à prévoir.
Renforcer la représentativité du Comité syndical au sein de la CCSP.	Remarque mineure	Remarque non comprise.	La parité entre membres élus et associations est proposée (voir ODJ)
Ressources Humaines			
Régulariser les conditions d'accès au Complément Indemnitaire Annuel (CIA).	Obligation de faire	La délibération du 26/11/2016 confiait au président le soin de répartir le CIA à partir d'une ligne votée au BP 2017 qui n'a pas varié depuis.	- Information de l'attribution du CIA en Comité syndical. - Adoption d'une délibération en cas de modification des crédis.
Travaux			
Evaluer précisément les contributions respectives des travaux sur les réseaux de télécommunications et leurs évolutions.	Recommandation	Remarque non comprise en ce que la méthode respecte scrupuleusement l'article L.2224-35 du CGCT	Attendre les évolutions législatives en la matière.

Communication

Après délibération, le Comité Syndical prend acte de la présentation en séance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIEGE pour la période 2018-2022.

Communication adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Xavier HUBERT

Le secrétaire de séance,
Roger WALLART,